



Commune
de
FAA'A



161752-09/05/2017

N° 724/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
21 avril 2017

Date d'Affichage :
26 avril 2017

Date de séance :
2 mai 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 21
PROCURATIONS : .. 07
VOTANTS : 28
POUR : 28
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : attribuant une subvention à l'association sportive A.R.O. Académie de Rugby d'Oremu

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance



Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 2 mai 2017 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert		X	
VANAA Emma	X		
BROTHERSON Moetai	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai			TERIITEHAU R.
FARIUA Totoarii	X		
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane			MATI J.
TETUAITEROI Georges			BARFF L.
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent	X		
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick		X	
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha			ZIMA L.
TETAVAHU Célia		X	
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea			BROTHERSON M.
TEMARU Tetuahau	X		
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean			VANAA Emma
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle		X	
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura			TARAHU L.
MANUTAHU Teiva		X	

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 21, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Emma VANAA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur Roberto TERIITEHAU a ensuite exposé à l'assemblée que :

Déclarée le 19 janvier 2010 et ayant son siège social sur la commune, l'association sportive A.R.O.- Académie de Rugby d'Oremu a pour objet la promotion, l'enseignement et la pratique du rugby à Oremu et de resserrer les liens amicaux entre ses membres.

L'association compte actuellement 140 licenciés et son bureau est composé comme suit :

Fonction	Prénom	NOM
Président	David	MAIRAU
Vice-président	Jules	NG PAO
Secrétaire	Moeata	PAARI
Secrétaire adjoint	Teuiaoteani	IKIHAA
Trésorier	Laurent	TARDIEU
Trésorier adjoint	Jimmy	FAREATA- MARA

Pour mémoire, l'association a déjà reçu les subventions suivantes :

2012	2013	2014	2015	2016
978.000 F	427.500 F	400.000 F	750.000 F	725.000 F

Par courrier du 7 février 2017, l'association sollicite une subvention de 750 000 F pour la réalisation de son programme annuel d'activités :

- entraînements et participations à toutes les compétitions fédérales en rugby à XV et à VII pour les équipes vétérans et seniors,
- école de rugby : participation aux championnats jeunes et féminins en conservant les titres,
- stages de formation des éducateurs et volontaires,
- participation au stage de perfectionnement à Raiatea pour les U16 et U18,
- stage d'initiation aux sports nature (traversés de Te Pari) pour 30 personnes,
- stage d'initiation au rugby (2X5 jours) lors des vacances scolaires et journées pédagogiques,
- participation au tournoi international des Iles Cook en novembre pour les seniors,
- organisation d'une journée de promotion du sport « Noera Tu'aro » pour les jeunes d'Oremu,
- recherche de fonds (journées corporatives et mini tombola),
- équipement de la salle de musculation.

Après une étude technique, la commission DESC du 15 mars 2017 rend un avis favorable quant à l'attribution d'une subvention de de 700 000 FCFP, conformément au plan de financement ci-après :

Financeurs	Montant en FCFP	% du coût global
Fonds propres	882 754	13%
Produits d'activités	2 791 956	41%
Sponsors privés	520 000	7,5%
Etat	500 000	7%
Commune de Faa'a	700 000	10%
Ministère Jeunesse et Sports	1 480 000	21,5%
TOTAL	6 874 710	100 %

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Roberto TERIITEHAU :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°667/2016 du 13 décembre 2016 adoptant le budget principal de la Commune au titre de l'exercice 2017 modifié par délibérations n°684/2017 du 28 février 2017 et n°707/2017 du 2 mai 2017 ;
- Vu** les délibérations n°703/2017, n°704/2017, n°705/2017 et n°706/2017 du 2 mai 2017 approuvant les comptes administratifs et comptes de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau, des Déchets et de l'Assainissement ;
- Vu** le courrier de l'association sportive A.R.O.- Académie de Rugby d'Oremu en date du 7 février 2017 ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission développement éducatif, social et culturel du 15 mars 2017 ;

Dans sa séance du 2 mai 2017 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Une subvention de fonctionnement de sept cent mille francs (700 000 FCFP) est attribuée à l'association sportive A.R.O.- Académie de Rugby d'Oremu.

Article 2 : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal, exercice 2017, section de fonctionnement, nature 6574.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 2 mai 2017

Le Président de séance,



Oscar Manutahi TEMARU



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **09 MAI 2017** et affiché le **09 MAI 2017**

